



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 518 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'exercice de la profession de préposé(e)s aux bénéficiaires consiste à prodiguer des soins de première ligne auprès des personnes vulnérables dans le respect et la dignité humaine en plus de maintenir leurs conditions de santé;

CONSIDÉRANT les difficultés de la population en perte d'autonomie à recevoir des soins de base et de fin de vie plus humains et adéquats en centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) publics et privés, en ressources intermédiaires (R.I.) et en résidences pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sociaux sont directement liés aux soins déficients;

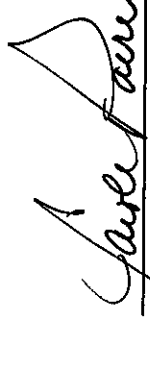
CONSIDÉRANT QUE les citoyens constatent les problématiques si abondamment rapportées par les médias, décrites par les organismes d'âinés, de retraités et des dispensateurs des soins et services;

CONSIDÉRANT QUE la population exprime constamment le besoin criant d'avoir accès à des soins de base de qualité prodigués par des préposé(e)s aux bénéficiaires professionnel(le)s;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyennes et citoyens, demandons à l'Assemblée nationale, dans l'ultime but de défendre les droits fondamentaux de l'être humain, particulièrement ceux des plus vulnérables de notre société, la mise en place d'une réorganisation des tâches et de la main-d'œuvre afin d'assurer à nos aînés des soins en lien avec leurs besoins, d'une formation universelle et continue. Le tout, afin d'établir un équilibre durable dans le système de santé et dans le but d'améliorer la quantité et la qualité d'intervention des soins de santé auprès de nos aînés.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Carole Poirier, Hochelaga-Maisonneuve

28 février 2012

Date de signature de l'extrait